

Mustapha MEDHIOUB

Expert comptable

Inscrit au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux

Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie

Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405

MF : 373134 KAP 000

Mail : mustapha.medhioub@finor.com.tn

**FCP ILBOURSA CEA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP ILBOURSA CEA » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 16.161.550, un actif net de D : 15.757.196 et un bénéfice de D : 2.220.586.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP ILBOURSA CEA », au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 03 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

FCP ILBOURSA CEA
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053
Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>14 029 112</u>	<u>4 896 000</u>
Actions, et droits rattachés		14 029 112	4 896 000
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 585 198</u>	<u>658 820</u>
Disponibilités		1 585 198	658 820
Créances d'exploitation	5	<u>547 240</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>16 161 550</u>	<u>5 554 820</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	338 754	107 462
Autres créditeurs divers	7	65 600	5 323
TOTAL PASSIF		<u>404 354</u>	<u>112 785</u>
ACTIF NET			
Capital	8	15 721 190	5 391 248
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		36 006	50 787
ACTIF NET		<u>15 757 196</u>	<u>5 442 035</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>16 161 550</u>	<u>5 554 820</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2025	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	9	436 362	193 227
Dividendes		436 362	193 227
Revenus des placements monétaires	10	15 822	10 245
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		452 184	203 472
Charges de gestion des placements	11	(417 791)	(142 148)
REVENU NET DES PLACEMENTS		34 393	61 324
Autres charges	11	(23 224)	(15 798)
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 169	45 526
Régularisation du résultat d'exploitation		24 837	5 261
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		36 006	50 787
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(24 837)	(5 261)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	1 761 002	134 486
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	4	519 201	647 044
Frais de négociation de titres		(70 786)	(38 463)
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 220 586	788 593

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2025	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>2 220 586</u>	<u>788 593</u>
Résultat d'exploitation	11 169	45 526
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 761 002	134 486
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	519 201	647 044
Frais de négociation de titres	(70 786)	(38 463)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>8 094 575</u>	<u>787 138</u>
Souscriptions		
- Capital	19 550 381	5 290 229
- Régularisation des sommes non distribuables	2 416 644	639 931
- Régularisation des sommes distribuables	79 460	53 706
Rachats		
- Capital	(12 273 375)	(4 620 008)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 623 912)	(528 275)
- Régularisation des sommes distribuables	(54 623)	(48 445)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>10 315 161</u>	<u>1 575 731</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	5 442 035	3 866 304
En fin d'exercice	15 757 196	5 442 035
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	297 034	252 625
En fin d'exercice	697 971	297 034
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>22,576</u>	<u>18,321</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>23,22%</u>	<u>19,71%</u>

FCP ILBOURSA CEA

Rue du lac constance
Les berges du lac, 1053 Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP ILBOURSA CEA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé à l'initiative de la Société « AMEN BANK » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 10 Février 2021.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10.000 parts de D : 10 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 21 juin 2021.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP ILBOURSA CEA » est un fonds commun de placement de capitalisation. Le dépositaire de ce fonds est l'« AMEN BANK ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

FCP ILBOURSA CEA
Rue du lac constance
Les berges du lac, 1053 Tunis

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 14.029.112 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Actions, & droits rattachés			12 002 496	14 029 112	89,03%
TN0003400058	AB	30 000	1 173 846	1 492 169	9,47%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCES MAGHREBIA VIE	24 150	161 546	158 786	1,01%
TN0003600350	ATB	200 000	546 659	760 000	4,82%
TN0001800457	BIAT	10 000	1 052 697	1 104 930	7,01%
TN0003100609	BNA	37 500	449 966	451 650	2,87%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	577 500	1 163 272	1 079 925	6,85%
TN0007510019	LAND OR	67 500	714 705	996 638	6,32%
TN0007530017	ONE TECH	123 500	1 084 206	1 081 243	6,86%
TN0005700018	P.G.H	75 000	826 393	1 375 200	8,73%
TN0007610017	S.A.H	100 000	1 057 693	1 380 400	8,76%
TN0001100254	SFBT	25 780	323 014	322 740	2,05%
TN0006560015	SOTUVER	40 000	542 434	552 440	3,51%
TN0007270010	TPR	92 153	879 669	1 059 391	6,72%
TN0002400505	UBCI	23 500	736 089	794 300	5,04%
TN0007720014	UNIMED	150 000	1 290 307	1 419 300	9,01%
TOTAL			12 002 496	14 029 112	89,03%
Pourcentage par rapport au total des actifs					86,81%

FCP ILBOURSA CEA
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	4 630 386	265 614	4 896 000	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions côtées	19 667 982		19 667 982	
* <u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions côtées	(12 295 872)		(12 295 872)	519 201
* <u>Variation des plus (ou moins) values latentes</u>				
Actions côtées		1 761 002	1 761 002	
<u>Soldes au 31 décembre 2025</u>	12 002 496	2 026 616	14 029 112	519 201

Note 5 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2025 un solde de D : 547.240, contre un solde nul au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Cessions titres à encaisser	547 240	-
Total	547 240	-

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 338.754, contre un solde de D : 107.462 au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	32 521	12 920
Rémunération variable du gestionnaire	302 338	93 097
Rémunération du dépositaire	3 895	1 445
Total	338 754	107 462

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 65.600, contre un solde de D : 5.323 au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du CAC	7 645	4 708
Redevance du CMF	1 219	478
Retenue à la source	361	137
Achat de titres à décaisser	56 375	-
Total	<u>65 600</u>	<u>5 323</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	5 391 248
Nombre de parts	297 034
Nombre de copropriétaires	230

Souscriptions réalisées

Montant	19 550 381
Nombre de parts émises	1 077 156
Nombre de copropriétaires nouveaux	239

Rachats effectués

Montant	(12 273 375)
Nombre de parts rachetées	(676 219)
Nombre de copropriétaires sortants	(29)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 761 002
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	519 201
Régularisation des sommes non distribuables	724 181
Frais de négociation de titres	(70 786)
Résultats de l'exercice clos incorporés à la VL	50 787
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	68 551

Capital au 31-12-2025

Montant	15 721 190
Nombre de parts	697 971
Nombre de copropriétaires	440

FCP ILBOURSA CEA
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 436.362, contre D : 193.227, au 31 décembre 2024 et englobent exclusivement les dividendes reçus sur les actions admises à la cote.

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 15.822 contre D : 10.245, au 31 décembre 2024 et englobent les intérêts des dépôts à vue.

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 417.791, contre D : 142.148 au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	102 623	43 601
Rémunération variable du gestionnaire	302 340	93 097
Rémunération du dépositaire	12 828	5 450
Total	<u>417 791</u>	<u>142 148</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 23.224, contre D : 15.798 au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du CAC	12 073	10 752
Redevance du CMF	10 780	4 580
Services bancaires et assimilés	311	145
Autres	60	321
Total	<u>23 224</u>	<u>15 798</u>

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	0,648	0,685	0,448	0,332	0,074
Charges de gestion des placements	(0,599)	(0,479)	(0,188)	(0,356)	(0,264)
Revenus net des placements	0,049	0,206	0,260	(0,023)	(0,189)
Autres charges	(0,033)	(0,053)	(0,031)	(0,039)	(0,010)
Résultat d'exploitation (1)	0,016	0,153	0,229	(0,063)	(0,199)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,036	0,018	(0,016)	0,051	0,025
Sommes distribuables de l'exercice	0,052	0,171	0,212	(0,012)	(0,175)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	2,523	0,453	(0,094)	0,651	0,086
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,744	2,178	1,071	0,819	0,861
Frais de négociation de titres	(0,101)	(0,129)	(0,142)	(0,141)	(0,134)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	3,165	2,502	0,834	1,329	0,813
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,181	2,655	1,063	1,267	0,613
Résultat non distribuable de l'exercice	3,165	2,502	0,834	1,329	0,813
Régularisation du résultat non distribuable	1,038	0,344	0,275	0,999	1,028
Sommes non distribuables de l'exercice	4,203	2,846	1,109	2,328	1,841
Valeur liquidative	22,576	18,321	15,305	13,983	11,666
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,93%	2,85%	1,29%	2,77%	2,43%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,32%	0,21%	0,31%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,25%	1,02%	1,45%	(0,09%)	(1,61%)

FCP ILBOURSA CEA
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

13.2 Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC FCP ILBOURSA CEA" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC- SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien, et versée trimestriellement.
- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé de 8%. Cette commission de surperformance fixée à 15% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien et versée trimestriellement avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.